

DISPOSITIF DEMISSIONNAIRE



COMMISSIONS	Pour un passage à cette Commission, les dossiers doivent être réceptionnés à l'antenne au plus tard le (1)	Date de publication des résultats sur Internet le (2)
Janvier	12/12/23	12/01/24
Février	09/01/24	09/02/24
Mars	06/02/24	08/03/24
Avril	12/03/24	12/04/24
Mai	16/04/24	17/05/24
Juin	07/05/24	07/06/24
Juillet	11/06/24	12/07/24
Septembre	06/08/24	06/09/24
Octobre	10/09/24	04/10/24
Novembre	08/10/24	08/11/24
Décembre	05/11/24	06/12/24

(1) Le NON RESPECT de la date limite de dépôt entrainera le report de l'examen de la demande à la commission suivante.

(2) Inutile d'appeler ou de vous rendre sur place avant cette date.